



Retraite complémentaire medicis

Par **dorléans**, le **09/02/2011** à **11:20**

Bonjour,

J'ai cotisé une partie de ma vie professionnelle à la mutuelle complémentaire Medicis Je suis né le 16/08/1950 J'ai fais valoir mes droits a la retraite a comptert du 1/09/2010. Mon comptable a questionné Medicis au mois de juillet2010 afin de connaitre les documents a fournir pour toucher ma pension Il lui a été repondu qu'il fallait fournir un courrier demandant le versement de la pension plus un certificat du greffe du tribunal de commerce confirmant ma radiation J'ai reçu ce document le 30/08/2010 Je l'ai transmis a Medicis en recommandé A/R le 2/09/2010 A ce jour Medicis refuse de me régler la pension du mois de septembre (alors que ttes les autres caisses complémentaires et obligatoire l'on fais) au pretexte que leur règlement stipule qu il faut un délai de 2 mois pour toucher la pension ? Suis je en droit d'exiger le règlement ? si oui comment proceder

En vous remerciant par avance pour vos conseils, recevez mes sincères salutations.

M.DORLEANS

Par **P.M.**, le **09/02/2011** à **11:30**

Bonjour,

Il faudrait déjà connaître la rédaction exacte de la clause stipulant un délai de 2 mois...

Par **dorléans**, le **09/02/2011** à **15:04**

Bonjour,tout d abord merci pour votre réponse voici ce qui m'est répondu par Médicis"Nous

vous rappelons que toute demande de retraite au sein de notre mutuelle se doit d'être émise par écrit, par l'adhérent, conformément à l'article 21 du règlement de notre mutuelle retraite. En outre, la retraite prend effet le premier jour du mois qui suit cette demande. Pour rappel mon conseil (expert comptable) les a questionné par téléphone au mois de Juillet et j'étais dans l'impossibilité de transmettre la totalité des documents demandés le greffe du tribunal ne m'ayant transmis les documents que le 30/08/2010

Par **P.M.**, le **09/02/2011** à **15:11**

C'est donc un peu différent car il ne s'agit plus de 2 mois, il est sûr que tout organisme de retraite ne peut prendre en compte la demande que lorsqu'elle lui est transmise par écrit et je pense qu'il aurait mieux valu prendre date en envoyant même un dossier incomplet avant la date limite du 31 août...

Par **dorléans**, le **09/02/2011** à **17:55**

Merci encore pour votre réponse, en effet c'est ce qui m'a été répondu lors d'une conversation téléphonique avec Medicis. Par contre cela n'a pas été précisé à mon comptable lors de son appel en Juillet et lorsque j'en ai fait la remarque il m'a été répondu "que la personne qui avait répondu à mon comptable était sur le plateau téléphonique et n'était pas au courant". Pour résumer je m'assied sur ma pension de Septembre mais ne manque pas de leur faire de la publicité gratuite!!!

Merci encore à vous pour vos réponses
M.Dorléans

Par **P.M.**, le **09/02/2011** à **19:17**

Effectivement, vous n'avez pas de preuve en plus de la réponse donnée mais j'ai quand même un peu l'impression que votre comptable a manqué à son devoir de conseil et a été sur le sujet quand même un peu limite en compétence surtout qu'il n'y a aucune obligation de prendre sa retraite à 60 ans...

Mais ce n'est qu'un avis personnel...

Par **philippe30**, le **27/05/2013** à **07:44**

bonjour

Mon avis sur la mutuelle medicis : A fuir au plus vite. Si tout va bien quand vous cotisez, quand vient la retraite les problèmes arrivent pour espérer toucher quelque chose, ils feront tout pour reculer l'échéance. Faites également un petit calcul et comparez les versements et la rente quand vous êtes en retraite, au regard de l'espérance de vie, vous récupérez un triste pourcentage du total de vos versements, mieux vaut épargner, même à 2% ou encore sous son matelas. Se diriger vers l'immobilier est bien plus rentable !

Par **mimi2b8**, le **11/12/2013** à **21:53**

[fluo]bonjour[/fluo]

je confirme ce que dit philippe30:le rapport entre le prix d'achat du point retraite medicis et la valeur du point servit a la retraite est actuellement de 21 environ.exemple: une cotisation annuelle en classe E de 1323 euros,genérera une retraite de 63,84 euros l'an.Déplorable.

Par **JeanMarmande**, le **30/04/2014** à **01:07**

bonjour

j'ai pris ma retraite Médicis en janvier dernier pour mes 65 ans. D'après les calculs transmis, le taux de rendement est de 6,30 % ce qui est bien supérieur à tous mes autres placements donc j'étais plutôt content. je dois normalement récupérer mes cotisations versées en 14 ans, en toute logique, je devrais vivre plus que 79 ans, en tout cas j'espère, après c'est donc du bonus :)

Par **guy3jm**, le **10/11/2014** à **23:12**

Cas différent pour moi. après une liquidation judiciaire,j'ai contacté Médicis pour le rachat de ma complémentaire Madelin.

Réponse : je dois fournir un bordereau de créances, et si la société avait des dettes, le montant capitalisé ira au liquidateur pour payer les créanciers. N'est ce pas un non sens, cette complémentaire est une cotisation volontaire et personnelle, et une liquidation est obligatoirement synonyme de dettes...

Est ce que quelqu'un a été la "victime" de ce genre d'arnaque?

Par **moisse**, le **12/11/2014** à **18:53**

Ce n'est pas une arnaque, c'est une disposition du code de commerce.

En effet la retraite "Madelin" n'est pas rachetable sauf les 5 situations d'exception dont celle que vous indiquez.

En évoquant ce terme, pensez donc à vos créanciers qui ne verront jamais le règlement de votre dette.

Par **asji**, le **05/10/2016** à **19:35**

j'ai une minuscule retraite complémentaire madelin je touche 77,47€ par mois là où je touchais 85,71€. Cette petite retraite a été reduite alors que je ne suis pas imposable est que ce n'est pas odieux ce genre de pratique.....Je vous laisse juge.....

Par **Sympatic3**, le **27/02/2017** à **19:38**

Médecis = Arnaqueurs . J'ai un dossier en litige avec eux. J'en sais quelque chose... à éviter absolument ! Si quelqu'un veut des explications, pas de problème.

Par **robiscoot**, le **28/07/2018** à **19:38**

Médecis à fuir, surtout ne pas cotiser à cet organisme.

Pour faire valoir votre retraite une fois l'âge ils vous font tourner en bourrique vous réclamant des attestations deux ou trois fois tout cela pour faire traîner et vous mener en bateau.

Quant au rendement n'en parlons pas, mieux vaut le mettre sous le matelas.

Je galère pour faire valoir mes droits, ceci depuis mars 2018 et nous sommes en juillet, vraiment pas sérieux.

Par **tet**, le **05/10/2018** à **15:55**

retraite complémentaire medicis: grosse arnaque. Vendu avec une valeur de point qui ne peut pas baisser.

revalorisation 2016: -9.61%, 2017:0%, 2018:0%

Pendant ce temps 1.5 % environ d'inflation tous les ans.

Par ailleurs pour les cotisants comme moi, valeur de rachat du contrat (pour le transférer ailleurs vu que c'est bloqué jusqu'a la retraite): capital investi -20%

Cela est visible sur le relevé de situation qu'ils envoient tous les ans. en petit en bas le capital investi depuis que vous cotisez et en gros au milieu la valeur de rachat.

C'est une grosse escroquerie

Par **boussole**, le **03/04/2019** à **13:24**

Oui, grosse arnaque ,baisse de ma retraite en 2016 de 9,61%,,, comme le cas précédent! ont-ils le droit de faire une chose pareille?revalorisation de la retraite en 2017:0%, en 2018:0%.

Par **Toutancamon**, le **05/04/2019** à **17:06**

Affirmatif,cette mutuelle est une vaste escroquerie,la baisse de 9.61% en 2016 est inqualifiable sous des aspects de sauvegarde de leurs ressources,foutaises....si ils sont incapables de gérer ,au lieu de pavanner dans le 16ème,il n'ont qu'à déménager dans la Lozère....ou se faire absorber par des pro de l'assurance.Depuis 2016,donec baisse comprise et non revalorisation,cette mutuelle nous coute en baisse de pouvoir d'achat pas moins de

14%...Il est inadmissible que les pouvoirs publics ne réagissent pas à une telle arnaque.

Par **MARRONIE**, le **04/02/2020** à **11:41**

Étant concerné par le problème de baisse de pension au 01.01.16 avec MEDICIS, je souhaiterais savoir si l'un d'entre vous a engagé une procédure ou obtenu diverses informations ?

De mon côté, n'ayant pu obtenir satisfaction de leur part, je me suis orienté vers le " médiateur des assurances". Sa réponse du 19 octobre 2019 ne me donne pas du tout satisfaction.

Contact : alain.jannolfo@prodephac.com

Par **MARRONIE**, le **04/02/2020** à **11:55**

Étant concerné par le problème de baisse de pension au 01.01.16 avec MEDICIS, je souhaiterais savoir si l'un d'entre vous a engagé une procédure ou obtenu diverses informations ?

De mon côté, n'ayant pu obtenir satisfaction de leur part, je me suis orienté vers le " médiateur des assurances". Sa réponse du 19 octobre 2019 ne me donne pas du tout satisfaction.

Contact : alain.jannolfo@prodephac.com